

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0192 Séance du Conseil : 15 JUIN 2026
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE LIVRES POUR LES MÉDIATHÈQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBÈRES COTE VERMEILLE ILLIBÉRIS	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 15 juin 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobert se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 juin 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Patricia NADAL, Philippe KERAUFFRET, Claudine JUSTAFRE, Sylviane CONCAS, Didier LAFOND, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Steve FORTTEL, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Martine NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Catherine JEAN BRUNEL, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient représentés :

Marc HUGONNET donne pouvoir à Julie SANZ, Mathieu MARTEL donne pouvoir à Claudine JUSTAFRE, Danielle FIGUERES donne pouvoir à Pierre ORTAL, Bruno GALAN donne pouvoir à Françoise DARCHE, Gilbert CRITELLI donne pouvoir à Marie-Thérèse IMBARD.

Étaient absents/excusés :

Charlotte EL FARROUJI, Jean-Claude ROYO.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 43

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 5

Secrétaire de Séance :

Patrice AYBAR

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260615-DL2026-0192-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

En 2025, Le réseau des 12 médiathèques communautaires compte plus de 9 000 abonnés et a enregistré 171 800 visites. Ces chiffres confirment le rôle essentiel de ce service public de proximité dans la diffusion de la culture et le maintien du lien social dans les communes.

La gratuité de l'inscription et des services constitue un levier fort d'accessibilité. Elle permet à chacun – enfants, jeunes, familles, retraités – de profiter librement de la richesse des collections : livres, presse, musique, films, ressources numériques. Cette diversité répond aux attentes d'un large public, tout en favorisant la curiosité et l'ouverture culturelle.

Le présent marché concerne l'achat de livres imprimés non scolaires à destination des adultes et de la jeunesse, des bandes dessinées pour les 12 médiathèques.

Pour répondre à ces besoins, un accord-cadre à maximum a été lancé conformément aux articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique, en date du 04 Mars 2026 pour une durée de trois ans, un an renouvelable deux fois.

La commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie le 26 Mai 2026, a fait le choix de retenir les offres suivantes :

- **Lot 1 – romans adultes** - SARL LIBRAIRIE TORCATIS – SIRET 314 752 478 000 11 – domiciliée 10 rue Mailly – 66000 PERPIGNAN ;
- **Lot 2 – documentaires adultes** – Librairie OXYMORE – SIRET 903 205 466 000 19 – domiciliée 1 rue Arago – 66660 PORT VENDRES;
- **Lot 3 – fiction jeunesse** - SARL LIBRAIRIE TORCATIS – SIRET 314 752 478 000 11 – domiciliée 10 rue Mailly – 66000 PERPIGNAN ;
- **Lot 4- documentaires jeunesse**- LIBRAIRIE LA PETITE ESCAPADE – SIRET 977 756 352 000 26 – domiciliée 66 avenue du Général de Gaulle – 66100 LE BOULOU;
- **Lot 5 – bandes dessinées adultes et jeunesse** – MALET Jean-François – (Librairie Bédé en Bulles) – SIRET 411 848 302 000 21 – domiciliée 10 rue de la cloche d'or – 66000 PERPIGNAN ;

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O),

Décide de retenir pour le :

- **Lot 1 – romans adultes** - SARL LIBRAIRIE TORCATIS – SIRET 314 752 478 000 11 – domiciliée 10 rue Mailly – 66000 PERPIGNAN ;
- **Lot 2 – documentaires adultes** – Librairie OXYMORE – SIRET 903 205 466 000 19 – domiciliée 1 rue Arago – 66660 PORT VENDRES;
- **Lot 3 – fiction jeunesse** - SARL LIBRAIRIE TORCATIS – SIRET 314 752 478 000 11 – domiciliée 10 rue Mailly – 66000 PERPIGNAN ;
- **Lot 4- documentaires jeunesse**- LIBRAIRIE LA PETITE ESCAPADE – SIRET 977 756 352 000 26 – domiciliée 66 avenue du Général de Gaulle – 66100 LE BOULOU;

- **Lot 5 – bandes dessinées adultes et jeunesse** – MALET Jean-François –
(Librairie Bédé en Bulles) – SIRET 411 848 302 000 21 – domiciliée 10 rue de la
cloche d'or – 66000 PERPIGNAN ;

Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 17/06/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Le Secrétaire de séance

Patrice AYBAR



Grégory MARTY



***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***